

# TEXTE ET VERSIONS DE L'ANCIEN TESTAMENT (1.)

## I Texte.

### 1.

#### DESCRIPTION DU TEXTE DU L'A.T.

1° Comme nos Bibles modernes, l'A. T., hébreu a 39 livres, mais l'ordre de ces livres n'est pas le même. Le canon grec (et latin) les répartit d'après le contenu matériel et groupe ceux qui renferment l'histoire d'Israël, puis ceux de ses poètes et enfin de ses prophètes. Le canon juif s'est formé d'abord des ouvrages auxquels la tradition attribuait une valeur spéciale et auxquels elle donnait Moïse comme auteur (la *thora*) ; puis des ouvrages qui retraçaient l'histoire glorieuse du peuple jusqu'à la catastrophe de 586, mais en se plaçant à un point de vue religieux et parénétiq ue (Prophètes de la première série ou *nebiyim richônim* : Jos Jug., Sam. et Rois), que suivaient immédiatement les visions et discours des grands serviteurs de Dieu (Prophètes de la deuxième série, *nebiyim akharônim*, nos « prophètes » proprement dits) ; enfin d'une collection d'ouvrages divers qui constituent les *ketoubim* ou « écrits » (appelés aussi parfois « hagiographes » [v. ce mot]), dont la valeur religieuse et morale est très inégale : tandis que les livres des Psaumes ou de Job nous ont conservé les accents les plus vibrants et les plus profonds de l'âme israélite en rapport avec Dieu, le Cantique des Cantiques n'est qu'un chant d'amour fort beau, mais d'où l'idée proprement religieuse est absente, et le livre d'Esther est une brochure nationaliste destinée à donner une satisfaction assez platonique à la soif de vengeance des Juifs. Ce sont ces « écrits » que le canon grec a répartis parmi les autres livres de l'A.T., assimilant, d'après le contenu, les livres des Chroniques à ceux des Rois, celui de Ruth aux récits de l'époque des Juges, celui des Lamentations aux plaintes de Jérémie, celui de Daniel aux prophètes, etc. (voir Canon de l'A.T.).

Ces 39 livres comptent, dans la Bible hébraïque, 929 chapitres ou morceaux de longueur très inégale, répartis en quelque 23.200 versets (d'après Kittel, exactement 23.210 ; d'après la Massore [v. plus loin, 4°], seulement 23.100). Un grand caprice règne dans la division de ce texte : tel chapitre compte jusqu'à 70 versets et tel autre, dans le même livre, 10 ou 20, parfois moins, et cela sans raison apparente. Même inégalité dans la longueur des versets, parfois très courts, dans la première partie du livre des Chroniques, parfois très longs dans la seconde.

2° A côté de cette division en versets, les Bibles hébraïques ordinaires en offrent une autre, plus ancienne, en fragments plus étendus, appelés *paraches* (hébreu *parachâh*, plur, *parchvvôth*). Ces paraches sont marquées par les lettres P ou S, initiales des mots *petoukhâth* =ouvertes, et *seihou-môih* =fermées : en tête de la parache « ouverte » on laissait la ligne précédente inachevée ou même complètement en blanc ; en tête des « fermées » on se contentait de laisser un intervalle pour recommencer la nouvelle parache à la fin de la même ligne, parce que le contenu de la nouvelle subdivision se rapprochait de celui de la précédente plus que ce n'était le cas pour une parache ouverte. Cette division s'étendait primitivement à tout l'A.T., mais l'usage s'en est perdu peu à peu pour les Prophètes et les Écrits ; par contre il s'est maintenu dans la Loi, où il y en a 669, de longueur très variable.

Cette division n'est pas la seule, au moins pour la Loi. Elle avait son origine naturelle dans la nécessité de se retrouver plus facilement dans les textes et d'indiquer au lecteur les points où commençait un nouveau morceau. Une autre division plus récente a une origine liturgique et cultuelle. Après la disparition du temple, la Loi devint l'objet sacré par excellence, le centre des préoccupations et du culte. Il importait donc de la lire intégralement au cours d'une année. A cet effet, on en divisa les cinq portions en 54 grandes paraches, dont chacune embrassait plusieurs des paraches anciennes : le calendrier religieux, fondé sur l'année lunaire de 354 jours, compte assez exactement 50 sabbats. Pour rétablir l'accord avec les saisons on intercalait tous les trois ans un 13° mois, pour les quatre sabbats duquel il fallait aussi des paraches ; de là ce chiffre de 54. Aucune d'entre elles ne chevauche sur deux livres du Pentateuque ; et chacune porte un nom fourni en général par le premier mot marquant du premier verset. Ces grandes paraches sont marquées dans les Bibles hébraïques par les lettres P ou S trois fois répétées.

3° Cela ne concerne que le texte de la Thora, dont la lecture intégrale est ainsi assurée au cours d'une année. Il en est autrement pour le reste de l'A.T. A chacune des paraches de la Thora correspondait une portion à lire tirée des Prophètes et appelée *haphtare* (hébreu *haphtarâh* =section) ; il y en a donc aussi 54 (sans compter les portions spéciales pour les jours de fête en dehors des sabbats), découpées dans le texte des *Nebiyim*, et l'on s'étonne que les rabbins aient porté leur choix sur l'oracle assez insignifiant d'Abdias et sur le livre de Jonas, qu'ils aient tiré 19 *haphtares* du livre des Rois et seulement 18 d'[Ésaïe](#), [13 d'Ézéchiel](#) et [10](#) de Jérémie. Ajoutons qu'à chacune des grandes solennités on lisait un des cinq « Rouleaux » : à la Pâque, le Cantique ; à la fête des Semaines, Ru ; au 9 ab (prise de Jérusalem), les Lamentations ; à la fête des Tabernacles, l'Ecclésiaste ; à la fête de Purim, Esther. En outre les Psaumes étaient utilisés pour le chant dans le culte. A part cela, des portions entières du texte biblique n'étaient jamais lues au culte de la synagogue, et, chose étrange, ni le livre de Job, par exemple, ni celui des Proverbes n'ont fourni d'élément pour l'une quelconque des solennités de l'année religieuse juive. Ce choix n'a sans doute pas été fixé irrévocablement dès le premier jour : pendant longtemps une certaine

liberté fut laissée pour cela aux lecteurs. (cf. [Lu 4:17](#), [Ac 13:15,27](#))

4° Ce texte ainsi divisé est écrit en caractères hébreux dits « carrés », araméens. Seul le texte consonantique provient de l'auteur primitif ou de ceux qui ont rédigé plus tard, d'après les ouvrages originaux, les livres que nous possédons maintenant. Ces lettres « carrées » sont toujours indépendantes les unes des autres, et aucune ligature ne permet d'écrire un mot hébreu d'un seul trait de plume. Elles ne changent donc pas de forme suivant la place qu'elles occupent, sauf cinq d'entre elles qui s'écrivent un peu autrement lorsqu'elles sont à la fin d'un mot (lettres « finales ») ; voir Écriture [tableau, parag. III].

Ces consonnes sont aujourd'hui, dans tous les manuscrits et éditions de la Bible hébraïque, pourvues de signes dont quelques-uns représentent les *voyelles*, le reste indiquant la ponctuation proprement dite, c'est-à-dire la répartition de ces mots en phrases et membres de phrase, la place de l'accent tonique et, donc, la manière traditionnelle et rituelle de lire le texte sacré.

Quant aux *titres* de ces livres, ils sont très postérieurs ; leur introduction est due à la nécessité d'établir des divisions dans ce trésor touffu de la littérature, pour que les lecteurs pussent s'y retrouver. C'est la valeur qu'ils ont de nouveau pour nous aujourd'hui, mais pendant longtemps on y a cherché le nom de l'auteur, à tort le plus souvent, comme le prouve un fait tout extérieur : Samuel, mort pendant le règne de Saül, ne saurait avoir été l'historiographe du règne de David, comme le laisse entendre l'indication « 2 Samuel », titre du recueil des faits et gestes du grand roi. Il en est un peu autrement pour les prophètes proprement dits : les livres de Jér., d'Ezechiel ou d'Amos sont composés presque exclusivement des discours de ces hommes ; d'autres, par contre, comme ceux d'Ésaïe ou de Zacharie, sont plutôt des anthologies où, à côté de pages rédigées incontestablement par ces prophètes, se trouvent des fragments de discours prononcés à d'autres époques mais réunis dans le recueil qui portait comme devise le nom de ces serviteurs de Dieu.

## 2.

### HISTOIRE DU TEXTE DE L'A.T.

1° Préliminaires. Ce texte des écrits de l'A. T, ne nous est pas parvenu tel quel de la main des auteurs qui l'ont rédigé il y a 25 ou 30 siècles ; il a subi maintes transformations, comme tous les textes célèbres auxquels les contemporains et la postérité attachent une valeur particulière. Les nombreuses reproductions et citations de ces textes ne sont pas faites, dans les temps anciens, avec la seule préoccupation de les transcrire scrupuleusement et de les conserver : des raisons d'intérêt dogmatique, politique, religieux ou moral président à ces reproductions, et les scribes n'hésitent guère à faire dire aux textes parfois autre chose que ce que l'auteur primitif entendait. Cela s'est produit pour l'A. T, dans une mesure très regrettable du point de vue de l'historiographie moderne ; mais ces altérations, qui prouvent l'importance qu'on attachait à ce texte et l'autorité qu'on lui reconnaissait, sont un hommage inconscient et touchant à la révélation dont l'auteur avait été l'objet de la part de Dieu. Pour mesurer l'ampleur du phénomène, il faut se souvenir que le texte de l'A. T, a fini par être considéré par les rabbins comme sorti tout entier et tel quel de la main même de Dieu et inspiré dans ses moindres détails, et que cette doctrine-là a été la cause de la grande controverse qui agita les Églises réformées au XVII<sup>e</sup> siècle : défendue avec acharnement par les grands érudits bâlois Jean Buxtorf, père et fils (de 1590 à 1660 environ), elle était battue en brèche par d'autres savants, par le catholique Jean Morin qui s'efforçait d'ébranler ainsi le dogme de l'infaillibilité de l'Écriture, forteresse des protestants, et par le réformé Louis Cappel (1585-1658), préoccupé de rechercher la seule vérité. Nous pouvons ainsi nous faire une idée de ce qu'ont été, dans les temps plus anciens, les luttes relatives à ce même texte, et quelles atteintes il a subies de ce fait. Il ressort, en tout cas, de cette controverse-là et d'autres postérieures, qu'il y a une histoire du texte de l'A. T, et que cette histoire a été fort mouvementée : il a été soumis, au cours des siècles, à mille manipulations qui l'ont souvent altéré d'irréparable façon.

On peut distinguer, dans cette lente élaboration, plusieurs étapes que nous allons examiner rapidement.

2° De l'apparition des ouvrages à leur canonisation. L'histoire du texte de l'A. T, devrait commencer par l'histoire des livres eux-mêmes, car on n'en peut comprendre les tribulations que si l'on sait comment sont nées les oeuvres qu'il perpétue.

A cet égard, nous sommes des plus mal renseignés, à cause du caractère anonyme de la plupart des livres bibliques.

Ces oeuvres, sorties un jour dans leur forme embryonnaire de l'imagination des bardes populaires, ont été enregistrées d'abord par la mémoire de leurs auditeurs, et c'est la parole humaine qui a été le premier véhicule de ces chansons de geste, de ces sentences de devins ou de ces harangues d'inspirés. Cette tradition orale ne nous dit pas grand'chose sur l'origine de ces oeuvres : la rédaction primitive a été très tôt et involontairement amplifiée, et lorsque le cycle de récits ou de sentences s'établit définitivement, cette source primitive est oubliée ; seul un nom a peut-être survécu ; ou bien la légende s'emparera de ce nom et brodera autour ses arabesques fantastiques ; ou encore cette explication de la naissance anonyme d'une oeuvre étant insuffisante et incompréhensible, la tradition n'hésitera pas à créer de toutes pièces cet auteur et à lui faire hommage de l'oeuvre ; mais ces indications qui reposent sur de lointaines données ne sauraient nous être de grande utilité parce que la parcelle de vérité qu'elles renferment, noyée sous des développements, ne peut guère être exactement dégagée.

Cette tradition orale est plus fidèle que nous ne le croyons, grâce à l'excellente mémoire de ces lointains troubadours. Cependant les innombrables répétitions de ces mêmes textes devaient forcément y amener des modifications. Celles-ci sont d'autant plus probables qu'un élément particulier entraînait ici en ligne de compte et dominait tout le phénomène : celui de la piété. Il ne s'agissait pas d'un texte simplement pittoresque ou harmonieux, mais d'un texte religieux à la confection duquel la divinité elle-même avait eu une part et que l'on croyait capable d'agir sur elle ; raison non d'esthétique mais de vie et de sécurité : le texte devait être modifié de façon à répondre aux exigences de cette piété primitive.

Il est difficile de dire jusqu'à quel point ce fait-là a contribué à l'élaboration de nos livres et de l'écriture qui devait les fixer et les transmettre aux générations futures, mais le facteur religieux a été sans doute un des plus actifs dans le perfectionnement de ce dernier moyen. Les textes d'abord transmis oralement furent peu à peu écrits et ainsi arrêtés dans leur flottement. Pour les plus anciens cette rédaction se fit longtemps après la mort de l'auteur, dont l'oeuvre était du domaine public, et par conséquent exposée à être modifiée suivant le caprice du ou des rédacteurs. Pour les plus récents, par exemple pour les prophètes, l'auteur a probablement fait à un moment donné une sorte de résumé des révélations dont il avait été l'objet et des harangues prononcées en diverses occasions. Ainsi s'explique le plus naturellement la forme actuelle de nos livres prophétiques, l'incohérence et la brièveté de leurs apostrophes : ils en fixaient les paroles les plus frappantes et les mieux destinées, pensaient-ils, à préciser la volonté de Dieu. Dans ce cas, l'intégrité du texte primitif était mieux assurée et l'on pouvait se flatter d'avoir les *ipsissima verba* de l'auteur. Cependant, nous le voyons par l'A.T., cette circonstance favorable ne mettait pas le texte à l'abri de toute modification ou de toute adjonction.

Ces textes étaient écrits sur des peaux d'animaux convenablement préparées, peut-être sur des feuilles de papyrus, comme en Egypte. Ces peaux, sur lesquelles on écrivait avec un roseau appointé (*ét*) trempé dans de l'encre (*dey ô*), formaient des rouleaux (*megillah*, plur, *megillôth*, [Jer 36:14](#) et suivants). Les copies de ces textes étaient forcément peu nombreuses et faites en vue de la lecture en public : aussi bien ceux qui pouvaient les lire étaient-ils en petit nombre.

La rédaction primitive en Israël se fit en caractères proprement hébreux ou cananéens, comme ceux des inscriptions de Siloé ou de Méša, roi de Moab. Dans ces deux textes-ci, les mots sont séparés par un point ou un trait, séparation qui est sans doute passée dans les textes écrits à la plume. Cet usage ne semble pas avoir été constant : les LXX ont assez souvent une autre division des mots que le Texte Massorétique (voir ci-dessous, 4°) ; la lettre finale d'un mot dans le T.M., par exemple, est initiale du mot suivant dans le texte grec, ou vice versa. C'est là naturellement une nouvelle cause de variations.

Ce n'est pas tout : à cette époque le texte de l'A. T. n'avait aucune voyelle. Seuls les sons longs *â, é, î, ou* étaient indiqués par les lettres qui, selon le génie de la langue, leur étaient apparentées, ainsi le *aleph* à *â*, le *yod* à *é* ou *î*, le *vav* à *ô* ou *ou*. Ces lettres sont de véritables consonnes, mais elles tendent à devenir des voyelles (cf. en français le rapport d'y à i). On pouvait ainsi voir du premier coup d'oeil où se trouvait une syllabe avec *â* ou *î* ou *ou*, mais c'était tout. Tant que la langue était parlée, le danger de cette imperfection était minime. Il subsistait pourtant, et mainte faute de texte vient certainement de là. On s'en rendait compte, du reste, comme le prouve la multiplication, dans les écrits postérieurs, de ces consonnes semi-vocales ou *maires lectionis*

Ces écrits vivaient dans l'âme et dans la piété des fidèles ; on en usait non pas comme d'oeuvres littéraires mais comme de livres d'édification que l'on mettait au point au fur et à mesure de l'évolution religieuse et de la révélation. Nous avons une preuve de ces transformations dans les divergences qui existent entre les doublets, c'est-à-dire entre les fragments de narrations ou de chants qui nous ont été conservés en deux recensions. L'histoire de David d'après les Chr. 11'est pas la même que celle que nous raconte [le 2](#) e livre de Samuel ; le [Ps 18](#) et [2Sa 22](#), deux éditions du même chant, ne sont pas identiques, etc. Il n'y a pas altération consciente et, si l'on ose dire, frauduleuse de la part de l'éditeur le plus récent, il y a adaptation ou réajustement des faits anciens à la mentalité religieuse et morale plus récente, interprétation tendancieuse sans doute mais loyale de l'histoire d'Israël, donc préoccupation religieuse ; et cette altération des faits nous permet de nous imaginer ce qu'a été aussi l'altération du texte lui-même, transmis avec grand respect mais avec quelque inhabileté. Voilà, sans doute, la source de beaucoup d'erreurs du T.M. (texte massorétique) actuel.

3° De la canonisation des ouvrages à la clôture du Talmud. Dans ces livres d'édification constamment mis au point nous avons des narrations très anciennes, celles des sources *yahviste*, du IX e siècle environ, et *élohiste* (VIII e siècle), dont l'école *deutéro-nomiste* (VII e et VI e siècle) a fait une nouvelle rédaction sous l'influence de l'esprit prophétique, en attendant que l'école *sacerdotale* (VI e et V e siècle) reprît à son tour la vieille matière et rédigeât une histoire des origines où transparaisent l'esprit et les préoccupations de la caste sacerdotale postexilique de Jérusalem (voir Sources). C'est avec le même souci que furent faites de nouvelles éditions des prophéties d'Amos, d'Es., de Jér., de Zach., etc., avec les adjonctions que nous y rencontrons (V e et IV e siècle). Ce phénomène entraîna sans doute de nombreuses altérations du texte.

D'autre part, nous trouvons un correctif à ce courant-là dans le respect que ces textes finirent par imposer, dans le soin que l'on mit dès lors à leur conservation et à leur transmission à la postérité, afin que leur autorité de témoins des plus anciens temps de la révélation fût indiscutée. Nous pouvons ainsi croire à leur préservation relative mais tout de même remarquable, car le même mobile profond de piété inspirait ces deux mouvements en apparence contradictoires.

Un phénomène qui est, du reste, l'aboutissement assez naturel de ce travail de conservation allait lui donner

toute sa valeur : *la canonisation du texte*

Parmi les causes multiples de ce fait, la plus apparente, sinon la plus immédiate, fut incontestablement la catastrophe de 586 où disparut d'un coup tout l'appareil extérieur, matériel et, aux yeux de la majorité, indispensable de la piété ancestrale : l'État consacré par Dieu lui-même en la personne de David ; le culte dont JHVH avait fixé les normes à Moïse ; le temple enfin, pied-à-terre de JHVH, où sa majesté se manifestait et sans lequel il n'aurait pas été vraiment présent parmi ses adorateurs. Ce fut un désastre religieux plus encore que politique ou national, un effondrement pour nombre d'âmes. Mais ce lut aussi, chez les meilleurs, après le premier moment de stupeur, l'obligation de chercher un secours pour les cœurs désespérés.

C'est là que les prophètes sauvèrent l'âme d'Israël et sa religion. Ayant annoncé, au nom des exigences morales de JHVH, le malheur qui frapperait Juda si celui-ci ne s'amendait pas, ils ne furent pas surpris par l'événement et purent fournir aux âmes le refuge qu'elles cherchaient ; ce refuge, ce fut le texte des oracles de Dieu, des récits de son intervention dans l'histoire, preuve éclatante de sa sollicitude pour le peuple, des discours de ses serviteurs qui affirmaient avec une si sûre énergie tenir leur mission de Lui et qui ne cessaient de couvrir leurs affirmations de cette sentence : « Ainsi a dit JHVH. » La Loi devient le refuge, car elle va fixer souverainement la conduite du peuple repentant et ainsi le sauver ; elle est le trésor désormais impérissable : on détruit un temple mais non un livre ; on supprime un État mais non une religion, une tradition morale, une piété. Israël était jusque-là le peuple du *temple* ; il devient le peuple du *livre*

De là l'impérieuse nécessité de fixer ces textes d'une façon définitive. Ils dépendaient jadis de la piété, nous avons vu dans quel sens ; désormais c'est cette piété qui dépend d'eux et, plus que cela, la vie même d'Israël dont ils sont la sauvegarde ; et les prophètes qui ont si courageusement averti le peuple lui promettent maintenant, avec non moins d'énergie, le relèvement, conséquence certaine de l'obéissance à cette Loi. Bien mieux : les effets de cette nouvelle victoire s'étendront loin au delà des limites de l'ancienne économie, le champ d'action de JHVH c'est désormais le monde, et Israël est le premier-né des nations, auquel l'hégémonie est réservée.

On ne pouvait donc vouer trop de soins à la préservation d'une matière aussi précieuse. Ce besoin se fit sentir tout d'abord en Babylonie, parmi les exilés qui constituaient l'élite de la nation, auxquels tout manquait à la fois et que menaçait le danger d'absorption par le milieu étranger.

Nous n'avons malheureusement sur ces faits que des données indirectes, vagues et incomplètes.

Il fallait tout d'abord déterminer quels ouvrages étaient dignes de constituer le code définitif de la religion israélite. Aucune autorité n'existait qui pût imposer son choix ; la piété entourait tous ces écrits d'une grande vénération, mais elle ne pouvait être d'emblée unanime dans l'appréciation de leur valeur ; l'élément personnel jouant un rôle considérable, les divergences étaient d'autant plus profondes que la renommée d'un écrit était plus grande ; et les luttes n'ont pas été moins vives au lendemain de la ruine de l'État juif que plus tard. Ce travail de choix a été fort long, et la canonisation de nos livres de l'A.T., au contraire de ce qu'on pourrait croire, ne s'est achevée que sept siècles après la catastrophe de 586. Elle ne s'est pas faite au même rythme pour tout le recueil : les trois parties qui le composent aujourd'hui ont eu chacune leur histoire à cet égard.

**(a)** C'est au cours du VI<sup>e</sup> siècle que s'élaborent peu à peu les ouvrages historico-législatifs, par la fusion des sources yahviste (J) et élohiste (E) avec le document deutéronomiste (D). Vers le commencement du V<sup>e</sup> siècle, cet ouvrage composite est incorporé, avec de regrettables mutilations, au document sacerdotal (P) et, vers 430, Esdras apporte de Babylone à Jérusalem le nouveau code religieux, le *Pentateuque* (voir ce mot), à peu près tel que nous l'avons aujourd'hui. Les modifications et adjonctions postérieures, de peu d'étendue du reste, ne changeront rien à son esprit. Cette consécration se fit sans doute avec le plus grand respect pour le texte désormais sacré et une application sans égale dans la reproduction intégrale de ces pages. Cependant la piété même des canonisateurs de la Thora, Esdras et Néhémie, et leur désir d'en faire le livre exclusif de la religion de leurs frères devaient les amener involontairement à certaines modifications de détail, à une présentation des choses du passé qui répondait exactement à leurs préoccupations, mais qui n'était pas tout à fait celle des auteurs primitifs. De là des altérations du texte que nous ne pouvons plus dépister, qui ne furent pas nombreuses mais qui ne sont pas sans exemple dans le texte massorétique.

Un phénomène assez grave devait contribuer à cette altération involontaire : c'est l'introduction en Israël de l'écriture *carrée* (appelée aussi écriture *assyrienne*), d'origine proprement araméenne. Cette transformation ne fut pas affaire de mode ou d'esthétique : une inspiration religieuse y présida. Ce texte sacré semblait insuffisamment respecté si on l'écrivait avec les mêmes lettres que celles des contrats de la vie ordinaire. En outre les Samaritains, dont la communauté rivale se constituait précisément à cette heure-là, se servaient de ces lettres antiques pour leur Pentateuque ! Raison de plus, à Jérusalem, pour adopter une écriture nouvelle, déjà connue cependant. Peut-être aussi Esdras, accoutumé à se servir de ces caractères-là plus que de l'écriture ancienne, profita-t-il de cette circonstance pour les introduire avec la réforme religieuse et morale : à ce redressement des coutumes religieuses correspond, en la soulignant, la réforme de la transcription du texte de la Loi. Cette écriture ne supplanta du reste que peu à peu la vieille écriture hébraïque.

Mais ce phénomène ne pouvait guère se produire sans que le texte lui-même en souffrît ; nous ne pouvons malheureusement dire dans quelle mesure. Elle a dû être appréciable malgré la conscience des copistes.

**(b)** La canonisation de [la 2](#) e partie du canon juif, les « Prophètes », s'opéra aux IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, sans que



nous puissions en suivre les étapes mieux que celles de la canonisation de la Loi. Ici encore le mobile de la piété agit avec puissance. C'est à lui aussi que l'on dut cette coutume de joindre à la lecture de la Loi celle des Prophètes. Mais cela devait nécessairement entraîner certaines corrections jugées indispensables ; et si le texte de plusieurs prophètes a été amplifié, si la sombre amertume d'un Amos, par exemple, a été corrigée par l'adjonction des derniers versets où retentit l'espoir du relèvement, ou encore par la suppression de telle menace insupportable à la piété patriotique, (cf. [Am 4](#) : et suivant) les mots du texte lui-même peuvent bien avoir été, eux aussi, altérés. On peut toutefois déterminer avec quelque certitude la date de cette canonisation. L'auteur du livre des Chroniques a écrit son ouvrage vers l'an 300 ; les divergences de son récit d'avec celui des livres de Samuel ou des Rois et la liberté avec laquelle il a modifié sa matière selon ses convictions sautent aux yeux. Jamais il n'aurait agi de cette façon si les vieux récits avaient été revêtus, à ce moment-là déjà, de l'autorité presque magique que la canonisation leur confèrera plus tard ; donc cette canonisation n'était pas encore chose faite à la fin du IV<sup>e</sup> siècle. D'autre part, Jésus fils de Sirach écrit son livre vers l'an 180, et la manière dont son petit-fils, traducteur en grec et auteur du prologue, en 132, parle « de la Loi, des Prophètes et des autres écrits » semble prouver que cette désignation était usuelle, voire officielle, et impliquait, à ce moment-là, pour la Loi et les Prophètes, une autorité particulière, sans que nous puissions toutefois tirer de là une conclusion trop absolue. Aussi bien cette reconnaissance « officielle » n'avait-elle rien de définitif : si le collège sacerdotal déterminait ainsi ce que les chefs spirituels de la nation considéraient comme le texte véritablement sacré, nul doute que mainte page en dehors de ce recueil n'ait continué à être objet de vénération de la part de beaucoup de fidèles.

**(c)** La 3<sup>e</sup> partie de la collection sacrée se constitua au cours de cette même période. Tel des livres qui s'y retrouvent dut exister d'assez bonne heure sous une forme restreinte : ainsi le recueil des Psaumes ne s'est formé que peu à peu d'éléments très divers, anciens et récents ; de même le livre des Proverbes. Plusieurs de ces ouvrages jouissaient déjà d'une grande autorité au moment où le second recueil fut clôturé, le prologue du Siracide en fait foi. La période de constitution ou de gestation de ce 3<sup>e</sup> recueil dura au moins trois siècles : quelques livres en ont été écrits au II<sup>e</sup> siècle (Esther, probablement le dernier, Vers 130), et d'emblée en caractères araméens, mais ils n'en ont pas moins subi d'assez nombreuses corrections postérieures dues à la piété qui a présidé à la dernière rédaction du recueil et marqué de son empreinte les textes qu'elle consacrait.

Chose émouvante, la cause profonde de la canonisation de ce 3<sup>e</sup> recueil fut la même que celle qui, au VI<sup>e</sup> siècle, hâta la constitution du premier : la ruine de Jérusalem en 70 et la disparition définitive du temple et du culte qui s'y célébrait. A ce moment-là plus que jamais le livre sacré s'avéra le refuge de l'âme de la nation. Les conjonctures n'étaient plus les mêmes ; le pays palestinien n'était plus exclusivement israélite : province de l'empire romain, il était sous la dépendance intellectuelle et culturelle de la Grèce ; la chute de la forteresse juive sonnait le glas de la maîtrise spirituelle et religieuse de Jérusalem ; il ne restait plus d'espoir qu'un jour une nouvelle patrie pût se reconstituer pour Israël sur les ruines des sanctuaires détruits. Les docteurs de la Loi le comprirent sans doute et, par un sûr instinct, sentirent la nécessité de mettre à l'abri tous les fruits de la piété antique dont l'avenir pourrait tirer sa substance et que la malignité des temps risquait de faire disparaître.

A peine l'émotion suscitée par la ruine de Jérusalem fut-elle calmée et les conditions de la vie eurent-elles retrouvé quelque équilibre, que les dignitaires spirituels de Juda se réunirent, à *Jabné* ou *Jamnia*, en 90 ap. J. -C. Le premier geste de cette assemblée fut de fixer définitivement la liste des livres sacrés et de leur donner, par cet acte solennel, force de loi. Une certaine hâte semble avoir présidé à la constitution de cette dernière partie, et l'on s'étonne de l'élection dont bénéficièrent certains ouvrages, le livre d'Esther par exemple, comme de l'ostracisme qui en frappa d'autres, ainsi le livre de la Sapience de Jésus fils de Sirach (appelé aussi Ecclésiastique ou Siracide), qui soutient la comparaison avec maint autre livre canonique.

A la fin du I<sup>er</sup> siècle de notre ère le canon juif est définitivement clos ; la Bible juive est constituée ; la tâche des successeurs sera de la transcrire et de la transmettre telle quelle aux âges futurs.

Cette simple constatation souligne déjà l'importance qu'allait avoir désormais le texte de ces livres. Il s'agissait de l'établir de la façon la plus correcte et la plus rigide, pour deux raisons déjà relevées. La raison religieuse d'abord : le culte du temple étant supprimé, celui de la synagogue devait le remplacer ; culte provisoire et impartait en lui-même, il fallait au moins que la lecture de la Loi qui en constituait la principale manifestation fût aussi parfaite que possible, et que le texte auquel une origine et un pouvoir divins étaient reconnus fût à l'abri de toute altération. L'autre raison, plus extérieure mais non moins sérieuse, est que la langue hébraïque n'était plus langue parlée et que, malgré le souci des rabbins, la prononciation de ces mots et de ces textes risquait de s'altérer gravement.

Ces savants se mirent donc à l'étude critique du texte de l'A.T. Ce travail de « critique », qui remplit toute la période où se réalisa la canonisation dès le V<sup>e</sup> siècle avant notre ère, s'accomplissait sans doute dans des limites très modestes : il consista d'abord à donner à certaines recensions une autorité prépondérante qui devait éliminer les textes en usage et moins soigneusement établis. On n'avait pas encore pour le texte de l'A. T, le respect superstitieux que l'on aura plus tard, et les divergences de rédactions que nous repérons entre le T.M. d'une part et de l'autre celui du Pentateuque samaritain et surtout des LXX, prouvent assez la liberté qui existait à cet égard. Cependant, déjà à l'époque de Jésus, les savants semblent avoir porté leur effort sur l'établissement d'un texte plus correct et plus uniforme ; mais ils n'y parvinrent qu'au moment de la ruine de Jérusalem, quand les circonstances rappelées agirent irrésistiblement : le livre remplaçant le temple, il devait être à l'abri des caprices de la piété individuelle.

L'établissement de ce texte fut l'oeuvre de l'école de Tibériade et de son principal représentant, Rabbi Akiba (*Mort en 131*). En s'appuyant dès lors sur cette autorité, on s'appliqua à extirper les divergences les plus graves. Ce travail, qui dura longtemps, peut être considéré comme accompli vers l'an 200 : les traductions grecques du II e siècle se rapprochent beaucoup plus du T.M. que celle des LXX, et le texte d'après lequel ont traduit Origène et Jérôme était presque celui que nous possédons. Dans le Talmud (voir ce mot) rédigé en Babylonie et en Palestine entre la fin du III e et le début du VI<sup>e</sup> siècle, le texte consonantique apparaît rigoureusement fixé et est déjà attribué à Moïse : on n'osa plus le corriger directement ; on se borna à marquer les erreurs évidentes au moyen des *qen* et des *kethib* (voir plus bas), c'est-à-dire des mots dans lesquels la *lecture* doit différer de l' *écriture*

Le travail de ces savants, qui témoigne d'une naïveté et d'un manque d'intelligence parfois regrettables, se distingue pourtant par une grande conscience et par le respect avec lequel ils ont traité le texte, et nous leur devons grande reconnaissance de l'avoir laissé tel qu'il était au lieu de le corriger comme ils l'auraient certainement pu, surtout dans les textes parallèles où les divergences risquaient de troubler les lecteurs. On peut conclure de là qu'ils l'établirent en s'appuyant sur de vieux manuscrits et non sur la seule tradition orale.

A partir de ce moment-là nous assistons au curieux phénomène de la disparition des variantes : désormais les manuscrits sont de plus en plus semblables. Cela ne peut guère s'expliquer que par l'autorité presque absolue de l'un d'entre eux auquel un collège conféra une sorte de consécration officielle, qui fut dès lors tenu pour le texte sorti des mains mêmes de Dieu et que l'on recopia avec une étonnante fidélité. Cette conjecture, que rien dans l'histoire ne vient confirmer positivement, est en définitive la seule explication plausible de ce fait surprenant.

De ce travail de critique encore très primitif il ne nous reste presque rien, et ce que les notes des Massorètes nous en ont conservé est malheureusement noyé dans une masse d'autres indications d'origine plus récente. Le Talmud fait pourtant plusieurs fois à ces efforts des allusions qui sont de grand prix. Nous savons ainsi qu'il faut attribuer à ces savants-là certaines corrections du texte, les 18 *tiqqounê sôpherim*, (ex., [Ge 18:22](#)) améliorations proposées, les 5 *ittoûrê sôpherim*, (ex., [Ge 18:5](#)) suppression en 5 endroits d'un *vav* (=et) intempestif, les points extraordinaires signalant un mot douteux ; enfin les *qeri* (=ce qui doit être lu) et les *kethib* (=ce qui est écrit) déjà signalés. Ces changements au texte sont très superficiels. Peut-être en aurions-nous davantage et de plus grande importance si tout ce trésor avait été d'emblée fixé par l'écriture ; mais il se transmit longtemps oralement, et beaucoup de choses s'altérèrent et se perdirent.

Mais ce texte consonantique ainsi établi et fixé, comment fallait-il le lire ? Tant que la langue était vivante, cette question ne se posait pas. Quand elle eut cessé de l'être, on dut prendre des mesures pour que la récitation du texte fût correcte, d'autant plus que cette extinction de la langue se produisit à l'heure où le respect du texte prenait un caractère plus superstitieux.

Nous savons par le témoignage de Jérôme (Mort en 420) et du Talmud qu'à ce moment-là le texte n'avait pas de voyelles ; mais il y avait une tradition établie et qui paraît avoir été assez sûre : ainsi Jérôme, qui s'écarte sur beaucoup de points de la lecture des versions grecques, suit notre T.M. de très près. Le Talmud présuppose partout une manière de lire parfaitement déterminée, preuve en soient les nombreux *qeri*, mais cette tradition était orale.

Avec le temps, la nécessité se fit sentir de mettre de la clarté dans le texte, d'abord en séparant les mots les uns des autres mieux qu'on ne le faisait dans les anciens manuscrits ; une fois introduit, cet usage répondait trop bien à un besoin évident pour ne pas se généraliser rapidement. Le texte que Jérôme a sous les yeux offre déjà un petit espace entre les mots, et le Talmud fixe très sérieusement la grandeur de cet espace ; tous deux connaissent les lettres *finales*

Cette utile division laissait cependant le lecteur devant un texte où il était difficile de se retrouver. On en vint bientôt à le répartir en fragments assez courts, d'après le sens des phrases ; telle est l'origine des *versets*, qui furent introduits très probablement à cette époque-là. Dans les textes poétiques le rythme déterminait la longueur des phrases ou des vers, et la coutume semble s'être établie très tôt de laisser un espace après chaque vers. Le Talmud parle de cette division en versets comme d'une chose ancienne, mais rien encore ne l'indiquait dans les manuscrits.

De la même époque à peu près doit dater la répartition du texte en sections ou *paraches* (voir plus haut) : il s'agit ici des petites ; le sens en déterminait la longueur. Cette division, qui s'étendait primitivement à tout l'A.T., ne s'est maintenue rigoureusement que pour la Loi.

Tout ce travail a été très lent, et les résultats ne s'en sont imposés que peu à peu aux diverses écoles, sans que l'une d'elles ait pu faire d'emblée prévaloir son autorité. Il serait donc parfaitement erroné d'attribuer à ces résultats une valeur d'infailibilité ou une « divinité », à laquelle ces consciencieux érudits n'ont jamais pensé. On conservait et on transmettait avec le plus grand soin les résultats de ces travaux, et les prescriptions des savants sont très sévères sur la manière de copier les manuscrits, d'y introduire les innovations tolérées, etc.

Au moment où se clôture le Talmud, c'est-à-dire vers 500, le texte de l'A. T. est rigoureusement établi dans ses consonnes, il est divisé en paraches et en versets, et d'abondantes notes guident le lecteur en lui indiquant la manière dont cette lecture doit être faite pour l'édification de l'assemblée et la gloire de Dieu. Mais aucun signe n'est encore introduit dans ce texte même, sauf ceux de la division des versets et des paraches.

4° La période des Massorètes et le Moyen âge. Ce nom de Massorètes vient de l'hébreu *masôrah* ou *masoreth* (forme plus exacte que la forme courante *massôreth*) =tradition, de la racine (hébreu postérieur) *mâsar--* transmettre. La Massore est donc l'ensemble des annotations au texte de l'A. T, destinées à renseigner le lecteur sur ses particularités et sur les découvertes que les rabbins y ont faites. Les Massorètes sont les savants qui ont recueilli ces données et les ont condensées dans les notes qui encadrent le texte biblique dans les manuscrits hébreux.

L'activité de ces bénédictins du judaïsme s'est exercée pendant quatre siècles à peu près, de la clôture du Talmud au début du X e siècle : nous trouvons à ce moment-là les premiers manuscrits consignants leur travail complet et qui sont à la base de nos textes modernes.

Comme le précédent, ce travail se poursuivit très lentement et sans qu'aucune autre autorité que celle des savants eux-mêmes présidât à son élaboration. Le Talmud (voir ce mot), premier fruit de leurs investigations, avait été rédigé dans la période antérieure en deux éditions venant de deux écoles différentes, l'une de Palestine (Jabné, Lydda, surtout Tibériade patrie du Talmud de Palestine, appelé plutôt encore Talmud de Jérusalem, *Talmoud Yerouchalmi*, clôturé vers 250), l'autre de Babylonie à laquelle on doit le Talmud de Babylone (*Talmoud Babil*), clôturé vers 530 (voir Talmud).

Dès cette époque les docteurs de la Loi, dans les deux grands centres de culture juive, en Orient (Babylonie) et en Occident (Palestine), reportèrent sur le texte biblique lui-même l'étude qui s'était concentrée, dans les générations précédentes, sur les commentaires de la Loi. Du VII e au IX e siècle leurs écoles furent extraordinairement florissantes, et le nombre des savants qui les illustrèrent est remarquablement grand. Leur ardeur fut du reste stimulée par l'apparition de la secte des *Caraites* (les « protestants » du judaïsme), qui se distinguaient par leur intérêt tout particulier pour le texte biblique et qui obligèrent par là même leurs adversaires à étudier ce dernier avec plus de soin que jamais.

Le premier but de cette activité fut de fixer définitivement le texte consonantique, auquel ils ne changèrent sans doute pas grand'chose. Cependant, les nombreuses variantes entre les textes babyloniens et palestiniens et les discussions qui s'élevèrent à ce propos prouvent que ce texte était encore incertain sur plus d'un point, et une étude plus approfondie des manuscrits babyloniens multiplierait sûrement le nombre de ces variantes. Tout ce que les savants de l'époque antérieure avaient consigné, les Massorètes le complétèrent et le développèrent. Aux *aeri* et *kethib* du Talmud, par exemple, aux corrections déjà relevées ils ajoutèrent leurs propres conjectures, de nature surtout grammaticale (les *sebîr*, litt. « il faut probablement lire »).

Leur oeuvre capitale, celle qui leur a valu la reconnaissance de la postérité, a été cependant l'invention, on ne sait exactement ni où ni quand, des *signes vocaliques*. Les savants juifs, à la suite des Syriens, empruntèrent probablement ces moyens d'expression aux Grecs : les voyelles syriaques ne sont que les voyelles grecques déformées : les Juifs adaptèrent ce système à leur langue. On eut ainsi bientôt plusieurs systèmes de vocalisation qui finirent par se réduire à trois et même à deux principaux : le système babylonien ou ponctuation babylonienne, et le système de Tibériade ou ponctuation tibérienne. Le premier est très compliqué ; l'usage s'en perdit lorsque les écoles juives de Babylonie disparurent au X e siècle, et ce n'est guère que depuis un siècle qu'on en a retrouvé des restes. L'autre système présente deux variétés, l'une qui est proprement celle de Tibériade, l'autre appelée ponctuation du pays d'Israël et que les savants désignent pour plus de commodité par l'appellation : système palestinien ; beaucoup plus compliqué que l'autre, il a fini par disparaître lui aussi, et seul le système tibérien a prévalu partout, même dans les manuscrits babyloniens que les Massorètes de Tibériade modifièrent.

Chaque lettre reçut donc une voyelle ou le signe qui en tenait lieu ; les rapports des mots entre eux furent déterminés et indiqués, de même que les intonations de voix, l'émission plus rapide ou plus lente. La prononciation ainsi fixée était celle qui s'était transmise dès les temps où l'hébreu était encore langue parlée, et une étude attentive prouve qu'elle s'était assez fidèlement conservée, quoique ici et là le système ait apparemment corrigé et violenté la tradition. Ce système n'est pas parfait et la notation qu'il a faite de la tradition est incertaine sur plus d'un point, comme la tradition elle-même. Cette fixation minutieuse reposait sur le souci de déterminer *ne varietur* la Lecture à haute voix dans le culte. Celle-ci se faisait sur une sorte de mélodie rythmique, analogue à celle de la messe dans le culte catholique, et c'est cette particularité que voulurent aussi indiquer les signes dont nos mots sont surchargés. Ajoutons, pour être complet, qu'en ce qui concerne les *accents* (distincts des voyelles), les trois livres poétiques, Psaumes, Proverbes et Job, en ont un système particulier.

Les Massorètes semblent avoir introduit une autre division en versets que celle que renfermaient les anciens manuscrits soit de Babylonie, soit de Palestine ; c'est aussi à eux que l'on doit la division en grandes paraches avec les indications particulières dont nous avons parlé plus haut.

Tout le trésor des remarques relatives au texte est consigné dans les notes que l'on trouve, dans les manuscrits, soit à gauche et à droite du texte (*petite* massore, indications de moindre importance), soit au-dessus et au-dessous du texte (*grande* massore, remarques plus étendues, statistiques, etc.). C'est là la massore *marginale*, qu'il faut distinguer de la massore *finale*, laquelle est consignée à la fin des livres et qui récapitule les observations des savants : nombre de versets, de paraches, milieu du livre, anomalies du texte, etc.

Ce travail s'acheva dans le courant du IX e siècle. Parmi les nombreux savants qui s'y appliquèrent, à Tibériade en

particulier, la famille Ben-Asher s'acquiesça un renom tout spécial, et c'est à ses efforts que l'on doit de posséder le système actuellement en usage. Le plus ancien témoin de cette activité et du résultat acquis est un manuscrit des Prophètes avec ponctuation et massore, écrit par Moïse Ben-Asher en 895, et qui se trouve aujourd'hui dans la synagogue des Caraites du Caire. Quelques années plus tard, entre 900 et 930, le fils de Moïse, Aaron Ben-Asher, écrivit un texte complet de la Bible hébraïque, avec ponctuation et massore, dont le manuscrit se trouve encore maintenant, paraît-il, dans la synagogue des Sephardim d'Alep (Syrie). Ce texte-là finit par éliminer tous les autres et fut désormais le modèle presque officiel, le texte reçu de l'A.T. Moïse Maimonide (Mort en 1204) et David Kimchi (Mort en 1235) l'adoptèrent, et l'autorité de ces grands savants en consacra le prestige ; dès lors c'est le texte de Ben-Asher qui a été recopié. Mentionnons encore le fameux manuscrit des Prophètes, de 916, à Léningrad, qui a la ponctuation babylonienne mais la massore tibérienne ; puis le manuscrit de la Bible entière avec ponctuation tibérienne, de 1008, aujourd'hui à Léningrad, et qui est l'oeuvre d'un disciple d'Aaron Ben-Asher.

L'activité des Massorètes ne cessa pas du jour où le manuscrit de Ben-Asher eut acquis cette autorité, d'autant moins que d'autres savants contemporains de grand renom s'appliquaient au même labeur, comme Moïse Ben-Naphtali, de Tibériade aussi probablement. Mais l'oeuvre principale était faite, le texte de l'A. T. était désormais établi et lisible sans que le caprice d'aucun lecteur pût y apporter de changement. La tâche des successeurs consista simplement à parachever le manuscrit de Ben-Asher, à le corriger dans quelques détails, sans y rien modifier d'essentiel.

Dès lors, la massore devient superflue et dès ce moment aussi l'activité des Massorètes dégénère. Ils ne s'occupent plus que de détails infimes et surchargent le texte hébreu et les notes de leurs prédécesseurs de toutes sortes de calculs, de jongleries, de rapprochements saugrenus, voire de dessins, qui n'ont aucun intérêt pour la science. La seule chose à relever, c'est la conscience et le soin avec lesquels ces hommes ont recopié le texte hébreu : cette uniformité presque parfaite des manuscrits frappe toujours d'étonnement ceux qui les collationnent. Cet effort se soutint pendant cinq siècles, jusqu'à l'invention de l'imprimerie.

Le texte de l'A. T. devait pourtant encore subir une innovation qui, sans rien changer à sa nature, est de grande importance pour nous : *la division en chapitres*, telle que nous l'avons aujourd'hui. Elle n'est pas l'oeuvre des Juifs. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, seulement, le texte de la Vulgate fut réparti comme nous le voyons par un Anglais, Stephen Langton, et cette innovation finit par s'imposer partout. Ce n'est pourtant qu'au XV<sup>e</sup> siècle qu'un savant juif, Isaac Nathan, l'adopta dans sa Concordance hébraïque parue en 1523 et, à cette occasion, introduisit la numérotation actuelle des versets d'après les chapitres.

Les manuscrits (mss) de cette période peuvent se répartir en deux classes : les manuscrits officiels et considérés comme sacrés, et les manuscrits privés ou profanes. On apportait naturellement un soin tout particulier à la copie des premiers, tellement qu'une variante ou une faute y était presque impossible, mais ils ne renferment que le Pentateuque, les cinq Rouleaux et les haphtares. Les manuscrits privés, écrits sur du parchemin ou du cuir comme les manuscrits officiels mais aussi sur du papier ordinaire, révèlent une application moins rigoureuse ; beaucoup d'entre eux ne sont pas tout entiers de la même main : au texte consonantique écrit par un copiste, un autre ajoutait les voyelles, d'autres encore les notes massorétiques, les corrections, etc. Ils sont, pour la plupart, parfaitement anonymes et d'une époque aussi difficile à déterminer que leur pays d'origine. Les plus anciens, avons-nous vu, ne remontent pas au delà de la fin du IX<sup>e</sup> siècle, pour cette raison que les Juifs soustrayaient à la profanation les manuscrits usés en les ensevelissant. Toutefois, dans ces dernières années, on a retrouvé des fragments plus anciens, mais tous cependant de la période massorétique ; aucun ne remonte au delà.

Aussi longtemps que le texte était recopié à la main, des altérations devaient inévitablement s'y introduire et amener des confusions. Il fallait donc toujours remettre au point les manuscrits sérieux, et cette nécessité de se rapporter à l'oeuvre de Ben-Asher a certainement contribué pour beaucoup au prestige de ce dernier. La littérature néo-hébraïque du Moyen âge nous a conservé plusieurs travaux de savants qui s'efforçaient de maintenir ainsi la pureté du texte et de le débarrasser des superfétations ; le plus important est celui de R. Meïr ha-Lévi ben Todros de Tolède (Mort en 1244).

*5° L'imprimerie et les premières éditions de la Bible hébraïque.* Tout allait changer avec l'imprimerie, qui fournissait un moyen de reproduire un texte à de nombreux exemplaires sans aucune variante de l'un à l'autre. Chose curieuse, on ne se rendit pas compte tout de suite de l'importance de cette découverte et on n'eut pas l'idée d'établir, avant de le fixer par l'impression, un texte expurgé qui pût faire autorité.

C'est en Italie que les premiers ouvrages hébreux furent imprimés ; après quelques tentatives sans importance, le Psautier sortit des presses de Ferrare en 1477. L'A. T. entier fut imprimé en 1488, à Soncino (Lombardie), d'après des manuscrits de valeur inégale et avec des fautes assez nombreuses ; la Bible de Gersom, parue à Brescia en 1494 et sur un exemplaire de laquelle Luther fit sa traduction, n'est en réalité qu'une nouvelle édition de cette Bible de Soncino, de même que la première édition de la Bible rabbinique de Bomberg (Venise 1516-18) et les Bibles postérieures de Sébastien Munster (Bâle 1536) et de Robert Estienne (Paris 1539).

De 1514 à 1517 parut en Espagne, sous le haut patronage du cardinal Ximénès, la fameuse Polyglotte de Complutum (Alcala de Henarez), qui donne, à côté du texte des LXX, de la Vulg., et du Targum d'Onkélus, un texte hébreu établi sur d'autres manuscrits que celui de Soncino.



Le célèbre imprimeur hollandais (chrétien) établi à Venise, Daniel Bomberg, publia en 1525-26 une seconde Bible rabbinique que prépara le rabbin Jacob Ben-Khayyim ; le texte biblique y est accompagné de tout l'appareil massorétique, dont ce savant dut faire une laborieuse révision ; les manuscrits qu'il put utiliser étaient défectueux, et le travail de dépouillement fut considérable. Le résultat est d'autant plus méritoire, et cette Bible de Bomberg et de J. Ben-Khayyim fut reproduite très souvent aux XVI e et XVII e siècle, soit telle quelle, soit avec des changements de peu d'importance.

Dès lors les éditions de l'A. T. hébreu offrent toutes un texte combinant celles dont nous venons de parler ; ainsi la Polyglotte d'Anvers (1569-72, Plantin) et celles de Paris (1629-45) et de Londres (1654-57, Brian Walton) qui en dépendent reposent sur les textes de celle de Complut et de J. Ben-Khayyim ; la Bible rabbinique de Buxtorf (1617) de même : la Bible d'Athias-Leusden (Amsterdam 1661), ancêtre de la plupart de nos éditions courantes, utilise le texte de Soncino (réédité par Estienne) combiné avec celui de Buxtorf. Ces diverses Bibles ont utilisé aussi de nouveaux manuscrits et ainsi amélioré sensiblement le texte des premières éditions d'Athias-Leusden. Parmi celles-là il convient de mentionner celles de Jablonski (1699), de van der Hoogt (1705), de Michaelis (1720), etc.

6° Éditions modernes. Malgré tous ces travaux et toutes les corrections d'après les manuscrits retrouvés, on ne possédait pas encore le véritable T.M. parce que toutes ces éditions se bornaient à reproduire soit le texte de Soncino, soit celui de J. Ben-Khayyim. Les efforts des savants de la période moderne et contemporaine ont tendu à rétablir ce texte en comparant entre eux les manuscrits les plus anciens, afin d'arriver à une base plus voisine si possible de l'original que celle du XVI e siècle. Il faudrait mentionner ici les longues recherches des savants juifs des XVII e et XVIII e siècle comme Salomon Minnorzi, celles de Kennicott et de Rossi et leurs listes de variantes au T.M. (XVIII e siècle) ; la publication d'une nouvelle édition critique de la massore par Frensdorff en 1876 ; la découverte et l'étude de plusieurs manuscrits anciens retrouvés en Egypte et en Syrie ; la comparaison de toutes les leçons fournies, etc. Les premiers résultats de cette méthode apparaissent vers la fin du XIX e siècle, dans la Bible hébraïque éditée à Leipzig, de 1869 à 1892, par Samuel Baer et Franz Delitzsch, malheureusement incomplète (il manque Ex., Lév., No et Deut.), et dont il faut se servir avec quelque circonspection, parce que Baer utilise avec trop de fantaisie les indications de la massore.

Une grande édition critique a été publiée, après d'autres de moindre importance, par CD. Ginsburg, à Londres, dès 1908, avec comparaison de plus de

70 manuscrits, mais sous une forme très peu claire et sans que le résultat corresponde à l'effort fourni et aux dépenses consenties.

Pour établir un texte définitif, il faut tenir compte non seulement des manuscrits les plus anciens et des copies qui en ont été faites, mais aussi des vieilles traductions dont l'une, celle des LXX, remonte dans telle de ses parties à une époque où le canon israélite n'était pas clôturé, tandis que les autres, quoique plus récentes et souvent dépendantes de celle-là, fournissent de précieuses indications sur la manière dont on lisait le T.M. à l'époque où elles ont été faites. Il faut aussi tenir compte des travaux exégétiques et littéraires de la seconde moitié du XIX e siècle et des corrections de texte hardiment proposées par des savants dont on ne saurait suspecter l'honnêteté, pas plus que la science et le souci constant de vérité.

C'est ce qu'a tenté de faire, dans sa *Biblia hebraïca*, parue en 1 re édition en 1905/1906, le prof. R. Kittel (Mort en 1929). Les rigoureuses prescriptions des Massorètes sur la disposition du texte y sont intentionnellement laissées de côté ; l'indication des grandes paraches a disparu, seule celle des petites a été maintenue. Le texte est celui de J. Ben-Khayyim, mais il est accompagné de notes où sont consignées les données les plus importantes de la massore (*qeri* et *kethib*), les variantes des manuscrits, la lecture des versions anciennes et les conjectures proposées par les savants. Une 3 e édition a commencé de paraître en 1929 : elle tient compte des manuscrits les plus anciens que l'on connaisse, et ce n'est plus le texte de Ben-Khayyim que nous avons là mais celui d'Aaron Ben-Asher du X e siècle ; à ce texte sont ajoutées les indications de la massore telles que Ben-Asher les consignait dans son ms. et qui permettent de se faire une idée plus complète des corrections qu'a subies la rédaction massorétique.

[Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN](#)

**Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !**

## Partager par email

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2021 - [www.topchretien.com](http://www.topchretien.com)